



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

OBJET : FINANCES

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2022 et budget 2023 - Information du conseil municipal

Conformément aux dispositions des articles L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales et L.514-2 du Code monétaire et financier, « le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse » et « un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal est présenté par le Maire devant le conseil municipal ».

Monsieur le Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon a, dans ce cadre, fait parvenir les éléments d'information suivants :

1- Principaux faits marquants de l'exercice

L'exercice 2022 a été principalement marqué par la sortie de la crise sanitaire liée au COVID et par une forte reprise d'activité sur le second semestre.

Ainsi, alors que les engagements des quatre premiers mois de l'exercice 2022 étaient globalement stables par rapport à 2021 (- 0,3 %), ceux des huit mois suivants ont connu une progression de + 14 % par rapport à la même période en 2021. Cette progression a permis de reconstituer une partie de l'encours, en hausse de + 190 k€ entre le mois d'avril et le mois de décembre (soit + 8 %).

Par ailleurs, la remontée des taux sur les marchés a permis à l'établissement d'optimiser sa trésorerie disponible à partir du second semestre.

2- Comptes de l'établissement au 31 décembre 2022

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 ont été audités par le Commissaire aux Comptes, et ont été certifiés réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'établissement.

2.1 Compte de résultat au 31 décembre 2022 :

Au 31 décembre 2022, le produit net bancaire (PNB) s'établit à 415 K€, en hausse de + 6 % par rapport à 2021. Cette hausse provient en partie d'une écriture de régularisation d'une opération comptabilisée à tort en 2015 ayant défavorablement impacté le PNB de l'exercice 2021.

Par ailleurs, dans un contexte de remontée des taux, les produits liés à l'optimisation de la trésorerie sont en hausse de + 47%.

Les charges générales d'exploitation continuent de reculer (- 31 K€) sous l'effet notamment d'un départ en retraite non remplacé.

Après comptabilisation des amortissements, le résultat brut d'exploitation (RBE) est de - 426 K€, soit une amélioration de 55 K€.

Après comptabilisation du coût du risque de crédit, des provisions exceptionnelles, et de la reprise de provision pour risque bancaire, le résultat net (RN) est déficitaire de - 37 k€ au 31 décembre 2022.

2.2. Bilan bancaire au 31 décembre 2022 :

Au 31 décembre 2022, les fonds propres s'élèvent à 18 M€ et permettent de couvrir :

- l'actif immobilisé (0,7 M€),
- les opérations avec la clientèle (3,1 M€ correspondant à l'encours de prêts sur gages et de prêts aux autres Caisses de Crédit municipal)

Les risques et charges identifiés sont provisionnés à hauteur de 0,5 M€ (dont 0,4 M€ de provisions pour charges de personnel, et 0,1 M€ de fonds de risques bancaires généraux).

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2022 atteint ainsi + 14,6 M€, permettant de couvrir notamment les dettes d'exploitation (104 k€), et les salaires provisionnés des agents en reclassement.

Le ratio européen de solvabilité du Crédit Municipal de Dijon s'établit à 83,66 % au 31 décembre 2022.

3- Budget primitif 2023

Le budget primitif pour l'année 2023 a été adopté par le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) du Crédit municipal de Dijon le 14 décembre 2022.

Ainsi préparé, le budget primitif pour 2023 se présente comme suit :

3.1 Crédits votés en section d'exploitation

Pour les recettes, les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Produits sur opérations de prêts : 550 k€, dont 380 k€ d'intérêts perçus au titre des prêts sur gages, 75 k€ d'intérêts perçus au titre des prêts aux établissements publics et 95 k€ de frais de dossiers et droit d'adjudication.
- Récupération de charges : 27 k€
- Produits accessoires : 3 k€
- Produits financiers (dans le cadre de la gestion optimisée de la trésorerie) : 313 k€
- Reprises sur amortissements et provisions : 269 k€ (dont 179 k€ de reprises sur provisions exceptionnelles)
- Profits exceptionnels : 26 k€

Soit un total des recettes de la section exploitation de 1,193 k€ en 2023 (pour un montant BP+BS 2022 de 1,164 k€).

Concernant les dépenses, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Achats : 3 k€
- Frais de personnel : 470 k€ (dont 48 k€ de formation, out placement et Centre de Gestion, et 418 k€ de rémunération du personnel CMD, toutes charges incluses)
- Impôts et taxes : 49 k€
- Travaux et services extérieurs : 227 k€
- Transports et déplacements : 4 k€
- Opérations à caractère social (dégagements gratuits) : 6 k€
- Frais de gestion générale : 63 k€ (dont 13 k€ de télécommunications et 33 k€ de frais de publicité et communication)
- Frais financiers : 3 k€
- Dotations aux amortissements et provisions : 321 k€ (dont 119 k€ de dotations aux amortissements)
- Pertes : 31 k€ (dont 0,5 k€ de pertes exceptionnelles)

Soit un total de dépenses de la section exploitation de 1,177 k€ en 2023 (pour un montant BP+BS 2022 de 1,062 k€)

Les recettes et les dépenses de la section d'exploitation du budget primitif 2023 sont équilibrées après inscription de 16 k€ d'excédent à capitaliser.

3.2 Crédits votés en section dotation

Concernant les recettes, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- Variation des excédents capitalisés et bonis prescrits : 24 k€
- Variation des provisions : 142 k€
- Variation des autres prêteurs : 55 k€
- Variation des actifs immobilisés : 251 k€

Soit un total de recettes de 471 k€

Concernant les dépenses, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- Variation du fonds de provisions : 179 k€
- Variation des actifs immobilisés : 293 k€

Soit un total de dépenses de 471 k€

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la communication relative au compte financier 2022 et au budget 2023 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit municipal de Dijon.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN